

**QUESTION ORALE DE M. MOUYARD À
MME TILLIEUX, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES, SUR « LA PRÉPARATION DES
HOMES AU BLACK-OUT »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Mouyard à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, sur « la préparation des homes au black-out ».

La parole est à M. Mouyard pour poser sa question.

M. Mouyard (MR). - Madame la Ministre, vous avez déjà été interrogée sur le sujet par mon excellent collègue lors d'une question d'actualité. Ce n'était pas plus tard que le 20 décembre 2013. Je me permets de revenir sur ce dossier parce que quelques informations ont été portées à ma connaissance.

Vous déclarez, lors de la séance plénière du 20 décembre, que c'est le Centre régional de crise de Wallonie qui vous avait proposé de rédiger une circulaire, et ce, afin de sensibiliser l'ensemble du secteur accueillant les personnes âgées.

Dans la circulaire – je la résume – vous demandez aux maisons de repos, résidences-services, centres d'accueil pour personnes âgées d'élaborer un Plan de continuation d'activités – PCA – afin d'apporter une réponse efficace en cas de black-out, que l'on peut aussi appeler délestage, s'il y a une coupure de courant généralisée à un moment donné. Cela pourrait être catastrophique pour ces établissements, dès lors qu'il y a des ascenseurs, des appareils pour l'assistance. Quasiment tout ne fonctionnerait plus dans ces établissements et cela poserait de graves problèmes pour les résidents. Cela pourrait d'ailleurs être très dangereux.

Il n'y a pas 36 solutions pour pallier à ce problème. C'est notamment d'avoir un groupe électrogène, mais on sait que cela coûte cher. C'est d'avoir un accord avec une société extérieure qui peut rapidement apporter un groupe électrogène, en tout cas avoir des systèmes qui font que, s'il y avait ce black-out pendant une durée plus ou moins longue, il n'y ait pas de danger pour les résidents.

À travers cette circulaire, vous demandez à ces établissements de se mettre en ordre dans un délai de deux mois. Si je ne m'abuse, vous avez envoyé la circulaire aux alentours du 4 novembre dernier. *Grosso modo*, ils doivent être en ordre maintenant.

Les fédérations représentant les différents établissements estiment que le délai octroyé pour la mise en place de ce plan est trop court. Elles estiment que la mise en œuvre de cette circulaire soulève des problèmes financiers. En effet, s'il faut acheter des groupes électrogènes ou modifier l'installation électrique, c'est très coûteux. Elles estiment également que la mobilisation du personnel en cas de délestage

électrique est impossible à réaliser, du fait que les MR et MRS ne disposent pas de suffisamment de personnel pour prendre en charge tout ce qui est demandé par la circulaire. Ils vous reprochent également qu'il n'y a pas eu suffisamment de concertation sur ce dossier.

Il a été porté à ma connaissance – j'aimerais spécialement vous entendre sur la question – que vous avez fait cette circulaire le 4 novembre 2013, mais qu'il y a bien plus longtemps que votre cabinet a été mis au courant de cette problématique. On me dit que le Centre régional de crise de Wallonie aurait déjà attiré votre attention sur cette problématique il y a plus ou moins deux ans. Il avait même été envisagé, à l'époque, un système afin d'octroyer des subsides pour permettre à ces établissements de troisième âge d'acheter le matériel complémentaire. Finalement, il n'y a pas eu de suite à ce dossier, et ce n'est que dernièrement que vous avez sorti cette circulaire, c'est-à-dire le 4 novembre dernier, en laissant deux mois aux établissements en question pour se mettre en ordre.

Un avis du Comité scientifique de l'Observatoire de l'énergie dit que : « Le comité estime que le problème de capacité à partir de 2014 est réel ». Il dit qu'à partir de 2014, on pourrait avoir ce type de problème de délestage, c'est-à-dire de black-out, donc des coupures importantes d'électricité.

J'aimerais savoir s'il est vrai que vous avez eu l'information il y a près de deux ans et que c'est fort tardivement que vous avez bougé avec cette circulaire.

Quelle est votre analyse de la situation ? Qu'avez-vous répondu aux fédérations représentant les MR et MRS qui réclamaient une suspension de votre circulaire ? Avez-vous revu les délais par rapport à cette circulaire ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. - Monsieur le Député, la circulaire, intitulée « pannes électriques et délestages de réseaux électriques - Schéma d'élaboration d'un Plan de Continuation de l'Activité (PCA) » a été le fruit d'un travail initié par le Centre régional de crise de la Wallonie, auquel ont participé mon cabinet et l'administration.

La circulaire a donc été l'occasion de rappeler qu'il y a quelques décennies déjà, des ruptures temporaires de fourniture d'électricité dans une zone donnée n'étaient pas rares et qu'elles occasionnaient certains désagréments.

Le délestage de certaines parties du réseau électrique ne doit cependant pas se confondre avec le black-out que vous évoquez: le délestage consiste à interrompre l'alimentation en électricité sur certaines zones pour sauver l'ensemble et donc éviter le black-out.

C'est bien à titre préventif que j'ai voulu donner à chacun les moyens de se préparer. Mais rien n'indique, à ce jour, que la Wallonie pourrait très vite connaître un black-out en période hivernale.

La circulaire du 4 novembre dernier avait donc pour but de sensibiliser le secteur afin que les acteurs de terrain prennent préventivement des mesures pour assurer la continuité des activités.

Les gestionnaires d'établissement d'accueil et d'hébergement pour les aînés ont une responsabilité morale par rapport aux résidents, mais aussi une responsabilité civile. Agir de manière préventive fait partie des missions des gestionnaires de maisons de repos qui accueillent un public, il faut bien le constater, de plus en plus fragilisé nécessitant des soins importants.

Le délai de réponse incriminé est indicatif, aucun établissement ne sera pénalisé en cas de retard, il n'y a pas de sanction à la clé, mais il leur reviendra d'assumer leur responsabilité en cas de survenance d'un problème.

Soucieuse d'appliquer le principe de précaution, il n'est pas question pour moi de retirer cette circulaire par laquelle les établissements sont invités à mettre par écrit la manière dont, finalement, ils vont s'organiser en cas de besoin.

Et, contrairement à ce qui a pu être écrit, la circulaire n'impose aucunement l'achat d'un groupe électrogène, mais invite les établissements qui en disposent à en indiquer toutes les caractéristiques et à les renseigner tout simplement.

Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à M. Mouyard.

M. Mouyard (MR). - Merci, Madame la Ministre, pour cette réponse.

Vous ne m'avez pas répondu par rapport au fait de savoir s'il y avait près de deux ans que le cabinet avait déjà été sensibilisé à cela. Vous m'avez parlé de 2012, mais j'ai une information selon laquelle il y aurait plus ou moins deux ans que le dossier est arrivé à votre cabinet et qu'à cette occasion, il a même été réfléchi avec l'administration de savoir s'il ne serait pas opportun de subsidier l'achat ou de créer une forme de subside pour l'achat de matériel afin d'éviter la problématique du délestage ou du black-out.

Vous ne répondez pas à ma question. C'est que ce n'était pas le cas, c'est ce que j'en déduirais. Je vais vérifier par rapport aux informations que j'avais, parce s'il s'avère réellement, Madame la Ministre, que cela fait près de deux ans qu'on en parle et que vous venez seulement de sortir la circulaire tout en sachant qu'en 2014 il y a des risques sérieux, alors il faudra éventuellement en assumer les conséquences. Je vous

remercie.

QUESTION ORALE DE M. TIBERGHIEU À MME TILLIEUX, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, SUR « LE MONITORING RELATIF À L'AIDE MATÉRIELLE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Tiberghien à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, sur « le monitoring relatif à l'aide matérielle ».

La parole est à M. Tiberghien pour poser sa question.

M. Tiberghien (Ecolo). - Madame la Ministre, dans les récents débats budgétaires qui ont été nombreux autour de l'AWIPH et que nous avons tenus dans ce local, on a évoqué régulièrement l'augmentation exponentielle, vous aviez utilisé le mot « explosive », des montants relatifs à l'aide matérielle.

Avant d'aller plus loin, je voudrais rappeler qu'aussi bien vous-même que l'AWIPH et moi-même sommes, bien sûr, attachés à cette politique de l'aide matérielle qui vise au maintien à domicile des personnes dans des conditions optimales, mais ce n'est pas vraiment la question.

Vous me permettez de venir avec un cas particulier, mais évidemment mes questions ne tournent pas autour de ce cas particulier. Il y a quelques jours, j'ai été informé par une personne qui se déplace en chaise roulante que des travaux d'adaptation de son véhicule lui avaient été refusés. Cette personne dispose, en effet, d'une nouvelle chaise et l'arrimage de celle-ci nécessite un nouveau dispositif pour le véhicule. Voici qu'au prétexte que le véhicule à réaménager est vieux de plus de cinq ans, l'aide est refusée, ce qui me semble complètement aberrant. Si elle veut donc que les aménagements soient réalisés, elle devrait acheter une nouvelle camionnette, et donc augmenter substantiellement les dépenses de sécurité sociale et d'aide matérielle y afférant.

Cette personne m'explique encore que la sécurité sociale permet l'achat d'une nouvelle chaise tous les quatre ans, ce que l'on sait, c'est par ailleurs la période pendant laquelle l'AWIPH intervient pour des frais qui ne sont pas pris en charge par la mutuelle, par exemple l'ajout d'options à la chaise de base. Ce qui concrètement signifie que, au bout de quatre ans, quel que soit l'état de la chaise, la personne a intérêt à en changer si elle veut que l'AWIPH continue à l'aider.

Ce n'est qu'un exemple et je ne vous demande pas particulièrement d'y répondre en détail, simplement je veux montrer qu'une réflexion qu'on a initiée ici est